

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le sept mars deux mille vingt-deux par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 33 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, M. BERRUEZO, Mme RAYNAUD, M. BAZIN, Mme DESCATEAUX, M. COUTURE,
Mme MARETHEU, M. SCHREIBER, Mme NOIRET, M. PEREZ, M. ROBLIN, M. CARREZ, Mme DANI,
M. PELLÉ, M. MANET, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD,
M. RENE, Mme VALETTE, M. COURTOIS, Mme PECOT, M. MONTEIRO, M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-
CHARLON, M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . Mme LEVY ayant donné pouvoir à Mme NOIRET
- . Mme DAVID ayant donné pouvoir à M. ROBLIN
- . Mme BELLAL ayant donné pouvoir à M. PELLÉ
- . Mme CUPIF ayant donné pouvoir à M. RENÉ
- . Mme VASQUEZ ayant donné pouvoir M. MONTEIRO
- . Mme CANEVY-RAMIN ayant donné pouvoir M. DUSSUD

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur David BOUCHET

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Installé, Madame Lorenza CAILANDRO-CHARLON et Monsieur Richard DELEPLANQUE en tant que nouveaux conseillers municipaux,
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du 16 décembre 2021, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Voté, à la majorité, l'élection de Bruno PEREZ en tant que maire-adjoint par 33 bulletins pour et 6 bulletins blancs.
- Approuvé, à l'unanimité, l'adoption à mains levées pour la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des Commissions municipales, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'adoption à mains levées pour la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'adoption à mains levées pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes et associations, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs avec l'association « Comité des fêtes » d'une durée d'un an renouvelable 2 fois ainsi que le versement d'une subvention d'un montant annuel de 23 000€ au profit de cette association, par 39 voix pour,
- Pris acte de la sortie du patrimoine communal des biens mobiliers acquis en 2012 et antérieurement,
- Pris acte de l'attribution des lots des jeux extérieurs et sportifs pour les écoles, les multi-accueils, les mails et les parcs pour les années 2022 à 2026 et autorise le Maire à signer les marchés,
- Approuvé, à l'unanimité l'avenant relatif à la modification n°3 au marché de travaux neufs et entretien de l'éclairage public, année 2018-2019, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le programme prévisionnel relatif à la déconstruction-reconstruction du bâtiment situé au 10 Quai d'Argonne ainsi que la composition du Jury de concours et la constitution d'une commission technique, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le programme relatif à la construction d'un Poste de police municipale, d'un Relais Petite Enfance et d'une crèche au 92 avenue du Général de Gaulle ainsi que la composition du Jury de concours et la constitution d'une commission technique, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché de fourniture, l'installation et maintenance du mobilier urbain, année 2015 à 2030, par 35 voix pour, et 4 abstentions (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN)
- Approuvé, à la majorité, l'avenant n°1 au marché de fourniture, pose et maintenance préventive et curative des nouveaux horodateurs (lot 2), année 2021 (1 an reconductible 3 fois, par 39 voix pour,

- Approuvé à l'unanimité la liste modifiée des emplois communaux comportant l'octroi d'un logement par nécessité absolue de service, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la proposition d'achat d'un véhicule communal, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, la sollicitation de toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Métropole Grand Paris dans le cadre du FIM, de la Région ou de l'Etat dans le cadre de la DSIL, pour l'extension des salles APS, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, la sollicitation de toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Métropole Grand Paris, dans le cadre du FIM ou de l'Etat dans le cadre de la DSIL, pour les projets de rénovation thermique et énergétiques des bâtiments, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, la sollicitation de toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Métropole Grand Paris dans le cadre du FIM pour l'acquisition de 3 véhicules dit propres, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, la sollicitation de toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Fonds propreté, pour l'acquisition d'un véhicule équipé d'une benne à ordures pour la collecte des dépôts sauvages, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, le projet de convention d'effacement avec la société ORANGE relative à la modification des ouvrages de communications électroniques au 205-211 avenue Pierre Brossolette, par 39 voix pour,
- Approuvé à l'unanimité, le projet de convention d'effacement avec la société ORANGE relative à la modification des ouvrages de communications électroniques dans la rue des Arts, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition du local commercial « KARL » correspondant aux lots n°26 et 31 situé au 109 boulevard Alsace Lorraine, pour 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition d'un logement correspondant aux lots n°25 et 36 situé au 109 boulevard Alsace Lorraine, pour 39 voix pour,
- Approuvé, à la majorité, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur l'opération sise 1 boulevard Poincaré à intervenir entre la « SCCV Poincaré », l'Établissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et la commune, par 35 voix pour et 4 voix contre (M. DUSSUD, Mme RIVES, M. MOUGE et Mme CANEVY-RAMIN),
- Pris acte des débats concernant le PADD du PLUi,
- Approuvé, à l'unanimité, la sollicitation de toute subventions aussi élevées que possible auprès de la CAF ainsi que tout autre partenaire dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la sollicitation de subvention aussi élevées que possible auprès de l'éducation nationale dans le cadre de l'installation de capteurs CO2 dans les écoles, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition des subventions à destination des associations de commerçants pour l'année 2022, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, le protocole entre le Département du Val de Marne, l'État et la ville du Perreux sur Marne relatif à la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violences, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement « prestation de service unique », bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » et territoire CTG pour les trois multiaccueils municipaux, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de postes dans le tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et des conseillers délégués, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Christel ROYER

